

Synthèse de l'intervention du Vice-Président Lorenzo NATALI sur les relations entre l'Espagne et la Communauté.

(Commission mixte Parlement Européen-Cortes espagnole - Bruxelles, 2 juin 1980)

M. Natali a précisé que les informations qu'il s'apprêtait à donner aux parlementaires présentaient le point de vue de la Commission, ce qui n'est nécessairement pas la position de la Communauté au cours de la négociation. La Commission s'est engagée à présenter avant fin juin tous les éléments nécessaires à la vue d'ensemble sur les problèmes de la négociation. Elle a respecté son engagement avec la seule exception du dossier "pêche" pour lequel le retard n'est pas attribuable à la Commission. Elle fera son possible afin que sa contribution soit prête pour la fin juin. L'Espagne tient particulièrement que cette phase de la vue d'ensemble soit achevée avant les vacances d'été et que la phase des négociations proprement dites s'engage au plus tard à l'automne. La Commission aussi souhaite que cette deuxième phase puisse débiter après les vacances d'été.

Jusqu'ici la Communauté et l'Espagne ont échangé un ensemble de déclarations sur plusieurs chapitres de la négociation. Certains chapitres très délicats, à savoir l'agriculture et la pêche, n'ont pas encore formé objet de déclaration. La Communauté est en train de préparer sa position au sujet de l'agriculture. La vue d'ensemble ne pourra être complète s'il n'y aura pas un échange de déclaration dans ce secteur.

M. Natali a indiqué les problèmes plus importants de la négociation. Il y a tout d'abord l'agriculture. Pour la Communauté à Neuf le problème découle de l'augmentation des taux d'auto-provisionnement que l'adhésion de l'Espagne détermine pour les produits méditerranéens. Il s'agit d'augmentations découlant non seulement de l'addition des productions actuelles de la Communauté et de l'Espagne, mais surtout de la poussée qu'elles auront vraisemblablement en Espagne grâce à la mise en vigueur des régimes communautaires qui sont plus favorables.

Pour l'Espagne les problèmes affecteront les productions dites continentales et notamment l'élevage. La production espagnole dans ce secteur risque dans l'ensemble d'être peu compétitive. Il s'agit là de productions qui contribuent pour plus que 50% à la production agricole finale espagnole.

La solution de l'ensemble de ce problème est à trouver à travers des mesures transitoires étant entendu que l'Espagne devra reprendre intégralement l'acquit communautaire.

La Commission se préoccupe également des difficultés qui pourraient surgir dans la Communauté élargie. Les surplus structurels qui caractérisent actuellement certains secteurs avec leur charge budgétaire risquent d'affecter des nouveaux secteurs dans la Communauté élargie.

Des situations de surplus pourraient se vérifier en ce qui concerne l'huile d'olive et d'une façon moins importante le vin, les fruits et les légumes. C'est pourquoi la Commission a indiqué au Conseil, dans sa communication sur l'agriculture, les orientations concernant la négociation et aussi des idées en vue d'adapter la réglementation communautaire.

M. Natali s'est ensuite penché sur les problèmes liés au secteur industriel. Le problème clef est ici représenté par le déséquilibre structurel d'une bonne partie de l'industrie espagnole. Face au marché industriel de la Communauté l'industrie espagnole, qui est encore protégée notamment par une fiscalité qui a disparu dans les pays membres de la Communauté, redoute une concurrence insoutenable. Le problème de ce déséquilibre structurel de l'industrie espagnole se lie à la difficulté fiscale. L'Espagne n'a pas introduit jusqu'ici la TVA. La Communauté quant à elle tient particulièrement à ce que la TVA soit introduite en Espagne dès l'adhésion.

L'on comprend que l'industrie espagnole redoute l'introduction de la TVA à court terme mais sur ce point la Communauté ne pourra malheureusement pas disposer d'un grand marge de négociation et cela parce que la TVA donnera la transparence nécessaire aux relations tarifaires entre la Communauté et l'Espagne au cours de la période transitoire. La participation de l'Espagne au financement des ressources propres de la Communauté dépend également de la TVA.

M. Natali a indiqué que l'adhésion ne doit pas signifier un affaiblissement de l'engagement de la Communauté vis-à-vis des pays tiers méditerranéens. La Commission poursuit ses réflexions sur ce problème auquel l'Espagne est au moins aussi sensible que les Etats membres actuels de la Communauté.

Quant à la pêche les problèmes découlent du déséquilibre, qui est fort marqué en Espagne, entre l'importance de la flotte de pêche et les ressources disponibles sur le plan national. La Communauté actuelle est déjà confrontée à un déséquilibre pareil bien que moins grave qu'en Espagne.

Parmi les problèmes plus délicats il y a celui concernant la libre circulation des travailleurs espagnols. L'Espagne considère que cette libre circulation peut réduire les tensions existant sur son marché du travail. Elle demande donc l'application intégrale et immédiate dès l'adhésion des disciplines communautaires en matière de libre circulation. La Communauté estime par contre que la libre circulation doit se réaliser progressivement. La crise a secoué profondément la Communauté. Le chômage qui se situe au niveau d'environ 6% frappe surtout les jeunes. M. Natali a conclu son intervention en se disant conscient d'avoir dressé un tableau où les problèmes dominent. Mais il convient de poser sur le tapis tous les problèmes de l'adhésion de l'Espagne afin de rechercher rapidement les solutions. Il est dans l'intérêt de la Communauté et de l'Espagne que l'élargissement ne se traduise pas par un relâchement de la solidarité entre pays membres et à terme par une dilution de la Communauté. Il ne s'agit pas des problèmes insolubles; il s'agit cependant des problèmes dont la solution postule un renforcement de la Communauté.